

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance ordinaire ce 22 novembre 2021, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Madame la conseillère: Suzie Radermaker
Madame la conseillère : René Lalande

Assiste également à la séance, Monsieur François St-Amour, directeur général.

Résolution 2021.11.322
Mesures spéciales pour la tenue de la séance du conseil

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT les décrets successifs qui ont prolongé cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettait au conseil de siéger à huis clos et qui autorisait les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que la Municipalité doit permettre au public de connaître la teneur des discussions ayant lieu entre les participants lors des séances publiques et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT la capacité d'accès restreint de la salle du conseil municipal afin de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la présente séance soit tenue en présentiel dans le respect du nombre maximal de participants et le respect des mesures sanitaires.

Que si l'accès à une partie du public doit être refusé, l'enregistrement audio de la séance sera publié, dès que possible, sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 9 novembre 2021
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes du mois d'octobre 2021
- 1.4 Modification à la résolution 2021.09.248
- 1.5 Entériner la résolution 2021.11.320 – Fin d'emploi de l'employé no. 163
- 1.6 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
- 1.7 Renouvellement de la cotisation à l'Union des municipalités du Québec et aux services du Carrefour capital humain
- 1.8 Dépôt des transferts budgétaires pour le troisième trimestre
- 1.9 Nomination de représentants de la Municipalité aux différents comités et organismes
- 1.10 Adhésion 2022 à l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon et nomination des représentants
- 1.11 Nomination des représentants à Tricentris
- 1.12 Nomination d'un maire suppléant
- 1.13 Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité
- 1.14 Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme
- 1.15 Date et lieu de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget pour l'année 2022
- 1.16 Embauche permanente - Madame Marie-Josée Choinière
- 1.17 Contrat en électricité – Obligations en Santé-sécurité

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3 TRANSPORTS

- 3.1 Entériner la signature d'une entente de travaux d'entretien avec le MTQ – Pont Noir
- 3.2 Modification à la résolution 2021.08.234 – Contrat GoodFellow – Pont Noir
- 3.3 Entériner la signature de la lettre d'entente 2021-6 avec le SFCP - Déneigement
- 3.4 Autorisation de paiement - Matériaux granulaires – Période hivernale

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Autoriser la signature d'une entente avec le Complexe environnemental de la Rouge concernant la collecte d'emballages dans les commerces et institutions
- 4.2 Octroi d'un contrat de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites pluviales

5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Poursuite du programme de suivi de la qualité de l'eau – Station de Nominique
- 5.2 Fin d'emploi – Madame Josée Clément

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Entériner la signature de la lettre d'entente 2021-7 - Poste de journalier-loisirs
- 6.2 Confirmer l'embauche permanente de monsieur Jean Paquette à titre de journalier-loisirs
- 6.3 Résolution pour l'entente relative au programme d'aide financière ICCS
- 6.4 Modification à la résolution 2021.10.316 – Disposition surfaceuse Zamboni

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 1.1** **Résolution 2021.11.323**
Adoption de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER
- ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté. ADOPTÉE
- 1.2** **Résolution 2021.11.324**
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 9 novembre 2021
- Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN
- ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 et de la séance extraordinaire du 9 novembre 2021, tel que présentés. ADOPTÉE
- 1.3** **Résolution 2021.11.325**
Autorisation de paiement des comptes du mois d'octobre 2021
- IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE
- ET RÉSOLU d'approuver la liste des paiements des comptes pour le mois d'octobre 2021, totalisant six cent soixante-quatre mille treize dollars (664 013 \$). ADOPTÉE
- 1.4** **Résolution 2021.11.326**
Modification à la résolution 2021.09.248
- CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la résolution 2021.09.248;
- CONSIDÉRANT que le total d'heures supplémentaires à payer aux employés-cadres concernés aurait dû être de deux cent quatre-vingt-trois (283) et non pas de deux cent trente-cinq (235);
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE
- ET RÉSOLU d'effectuer le paiement d'un total de deux cent quatre-vingt-trois (283) heures supplémentaires aux employés-cadres concernés, en plus des charges sociales associées. ADOPTÉE
- 1.5** **Résolution 2021.11.327**
Entériner la résolution 2021.11.320 - Fin d'emploi de l'employé no. 163
- CONSIDÉRANT que la résolution 2021.11.320 a été adoptée en séance extraordinaire le 9 novembre 2021, soit deux jours après les élections municipales;
- CONSIDÉRANT l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui précise que le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention;
- CONSIDÉRANT que le nouveau conseil n'avait pas encore prêté serment en date du 9 novembre;
- CONSIDÉRANT le souci de transparence du nouveau conseil municipal, en voulant confirmer cette décision;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'entériner la résolution 2021.11.320.

De rendre effective la fin d'emploi en date de son annonce par le directeur général, soit le 12 novembre 2021.

ADOPTÉE

1.6

Résolution 2021.11.328

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion, pour l'année 2022, à la Fédération québécoise des municipalités et de payer la cotisation annuelle, incluant le fonds de défense et le service en ressources humaines et relations de travail, au montant de deux mille huit cent vingt et un dollars et soixante-dix-sept cents (2 821,77 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.7

Résolution 2021.11.329

Renouvellement de la cotisation à l'Union des municipalités du Québec et aux services du Carrefour capital humain

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec offre différents services aux municipalités membres, dont certains lui sont exclusifs;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de cette union municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU de renouveler la cotisation, pour l'année 2022, à l'Union des municipalités du Québec pour une somme de mille cent cinquante-neuf dollars et cinquante-sept cents (1 159,57 \$), ainsi qu'aux services du Carrefour du capital humain pour une somme de trois mille deux cent soixante et un dollars (3 261 \$), le tout totalisant quatre mille quatre cent vingt dollars cinquante-sept cents (4 420,57 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1.8

Résolution 2021.11.330

Dépôt des transferts budgétaires pour le troisième trimestre

Le directeur général dépose les transferts budgétaires effectués au cours du troisième trimestre de l'exercice financier 2021, totalisant soixante mille neuf cent cinquante dollars (60 950 \$).

1.9

Résolution 2021.11.331

Nomination de représentants de la Municipalité aux différents comités et organismes

CONSIDÉRANT que suite à l'élection du 7 novembre 2021, de nouveaux membres du conseil doivent être désignés afin de représenter la Municipalité aux différents comités et organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de nommer les délégués et remplaçants pour siéger aux organismes ci-dessous :

Comité / organisme	Délégué(s)	Remplaçant
Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides	Francine Létourneau	Suzie Radermaker
Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge	Gaétan Lacelle	René Lalande
Comité Bon Voisin Bon Œil	Sylvain Gélinas	
Comité consultatif d'urbanisme	Sylvain Gélinas Suzie Radermaker	
Comité des gares	Chantal Thérien	
Fondation de la MRCAL pour l'environnement	René Lalande	
Plein Air Haute-Rouge	Chantal Thérien	René Lalande
Complexe environnemental de la Rouge (CER)	Francine Létourneau	Sylvain Gélinas
Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)	Francine Létourneau	Luc Boisvert
Réserve faunique Papineau-Labelle (SEPAQ)	Luc Boisvert	
Tourisme Laurentides	René Lalande	
Parc linéaire le p'tit train du Nord	Suzie Radermaker	Gaétan Lacelle
MADA et PFM	Chantal Thérien	
Comité culturel	Chantal Thérien	

ADOPTÉE

1.10

Résolution 2021.11.332

Adhésion 2022 à l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon et nomination des représentants

CONSIDÉRANT que la mission de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon est d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité priorise une gestion durable pour la protection de ses plans d'eau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion à l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon, pour l'année 2022, à titre de membre de lacs et de rivières, au montant de cinq cents dollars (500 \$).

De nommer monsieur René Lalande à titre de représentant et monsieur Gaétan Lacelle à titre de substitut, pour siéger aux conseils de concertation.

ADOPTÉE

1.11

Résolution 2021.11.333

Nomination des représentants à Tricentris

CONSIDÉRANT que la Municipalité est membre de Tricentris;

CONSIDÉRANT le besoin de déléguer un représentant élu de la municipalité de Nomingue au sein de Tricentris, ainsi qu'un représentant substitut pour siéger à ce comité en cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du représentant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la municipalité de Nomingue désigne monsieur Sylvain Gélinas, à titre de représentant de la Municipalité et s'il y a lieu, à titre de membre du conseil d'administration de Tricentris.

De nommer monsieur Luc Boisvert, conseiller, représentant substitut de la municipalité de Nomingue auprès de Tricentris. ADOPTÉE

1.12

Résolution 2021.11.334

Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT les élections du 7 novembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU de nommer monsieur Gaétan Lacelle, maire suppléant avec tous les privilèges et obligations, conformément à l'article 116 du Code municipal, à compter des présentes et jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

1.13

Résolution 2021.11.335

Autorisation de signatures aux comptes bancaires de la Municipalité

CONSIDÉRANT que suite aux élections du 7 novembre, il y a lieu de modifier les signataires aux comptes bancaires de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier, à transiger, pour et au nom de la Municipalité de Nomingue avec la Caisse Desjardins de la Rouge et notamment à transférer au crédit du compte de la Municipalité tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, à les endosser de la part de la Municipalité, soit par écrit, soit par estampille;

Que tous les chèques et les ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signés par madame Francine Létourneau, mairesse ou en cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir ou d'une vacance dans la charge de maire, par le maire suppléant, monsieur Gaétan Lacelle, conjointement avec monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier ou madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe.

Que monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier, et madame Catherine Clermont, directrice générale adjointe, sont, par les présentes, autorisés de la part de la Municipalité à recevoir de temps à autre de ladite Caisse, un état de compte de la Municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité et à signer et à délivrer à ladite Caisse, la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse.

Que monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer toute transaction, toute ouverture de compte et tout ordre de paiement, incluant *ACCÈSD* et *Transaction express*, pour et au nom de la municipalité de Nomingue avec la Caisse Desjardins de la Rouge.

La présente résolution annule et abroge la résolution 2021.06.166.

ADOPTÉE

1.14

Résolution 2021.11.336

Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-14259-10-21, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Nominigüe en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

Et résolu que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Nominigüe faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

1.15

Résolution 2021.11.337

Date et lieu de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget pour l'année 2022

IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire, pour l'adoption du budget pour l'année 2022, aura lieu le jeudi 20 janvier 2022, à 19 h 30, et se tiendra à la salle J.-Adolphe-Ardouin, située au 2114, chemin du Tour-du-Lac à Nominigüe.

ADOPTÉE

1.16

Résolution 2021.11.338

Embauche permanente - Madame Marie-Josée Choinière

CONSIDÉRANT la résolution 2021.05.120 qui confirmait l'embauche de madame Marie-Josée Choinière, à titre de chargée de projets et des communications, à compter du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que cette embauche comprenait une période de probation de six (6) mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU de mettre fin à la période de probation de madame Marie-Josée Choinière, chargée de projets et des communications et de confirmer son embauche permanente en date du 17 novembre 2021.

ADOPTÉE

1.17

Résolution 2021.11.339

Contrat en électricité – Obligations en Santé-sécurité

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des correctifs à certains bâtiments municipaux, entre autres suite à une visite de la CNESST;

CONSIDÉRANT la nécessité de solidifier le conduit de téléphone situé à l'extérieur du garage municipal Ste-Anne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des lumières d'urgence au garage municipal Ste-Anne ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer des détecteurs de monoxyde de carbone, de dioxyde d'azote et de propane, ainsi qu'une ventilation en cas de problématique, au garage Ste-Anne;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une ventilation en cas de problématique de dioxyde de carbone au petit garage Tour-du-Lac;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner le contrat octroyé à Électricité Michel Daigneault et fils inc., au montant total de six mille soixante-cinq dollars (9 440 \$), plus les taxes applicables, conformément aux soumissions datées du 12 novembre 2021.

La dépense réelle sera affectée au surplus accumulé.

ADOPTÉE

3.1 Résolution 2021.11.340

Entériner la signature d'une entente de travaux d'entretien avec le MTQ – Pont Noir

CONSIDÉRANT les travaux pour la mise en place d'un pont préfabriqué pour le pont Noir situé sur le p'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT le partenariat survenu entre le MTQ et la Municipalité de Nominingue, afin d'arriver à livrer les travaux avant l'hiver 2021-2022 et ainsi éviter la fermeture de la piste de motoneige Nationale 63, critique à cette industrie dans les Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU d'entériner la signature par le directeur général, de l'entente 8809-21-MU24 du MTQ intitulée Entente de travaux d'entretien avec une Municipalité, concernant la réparation d'une infrastructure municipale.

ADOPTÉE

3.2 Résolution 2021.11.341

Modification à la résolution 2021.08.234 – Contrat GoodFellow – Pont Noir

CONSIDÉRANT la résolution 2021.08.234 qui entérinait un contrat à l'entreprise GoodFellow Inc. pour la fourniture de culées de bois pour la mise en place d'un pont préfabriqué au pont Noir situé sur le p'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorisait une affectation de la dépense au surplus accumulé;

CONSIDÉRANT la signature d'une entente avec le MTQ à l'effet que cette dépense sera entièrement remboursée par celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de ne pas affecter la dépense au surplus, mais plutôt au Fonds général.

ADOPTÉE

3.3 Résolution 2021.11.342

Entériner la signature de la lettre d'entente 2021-6 avec le SCFP - Déneigement

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'entériner la signature, par le maire et le directeur général, de la lettre d'entente numéro 2021-6, entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, concernant le déneigement.

ADOPTÉE

3.4 Résolution 2021.11.343

Autorisation de paiement - Matériaux granulaires – Période hivernale

CONSIDÉRANT la résolution 2021.07.211 qui autorisait à procéder aux différentes étapes pour l'achat de matériaux granulaires et leur transport, requis pour l'entretien des chemins d'hiver, saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de procéder à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition de sable, de pierre, de gravier ou d'enrobés bitumineux comportant une dépense inférieure à deux cent mille dollars (200 000 \$) conformément à l'Article 27 de la Section 1 du *Règlement d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de libérer un premier paiement, même si la livraison des matériaux n'est pas complétée en date de la présente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement du montant réel ne dépassant pas cent cinquante mille dollars (150 000\$) pour l'achat des abrasifs requis et leur transport, pour l'entretien des chemins d'hiver 2021-2022.

D'imputer la dépense au fonds général.

ADOPTÉE

4.1 Résolution 2021.11.344

Autoriser la signature d'une entente avec le Complexe environnemental de la Rouge concernant la collecte d'emballages dans les commerces et institutions

CONSIDÉRANT le projet du Complexe environnemental de la Rouge d'offrir une collecte personnalisée des pellicules de plastique d'emballage et polystyrène d'emballage dans les commerces et institutions de la Municipalité de Nominique, à chaque semaine, et de transporter ces matières au Complexe pour leur conditionnement et disposition;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité à participer à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le directeur général, de l'entente avec le Complexe environnemental de la Rouge.

ADOPTÉE

4.2 Résolution 2021.11.345

Octroi d'un contrat de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites pluviales

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le plan d'intervention concernant le réseau de conduites pluviales;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites pluviales et les recommandations de la firme Équipe Laurence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à l'entreprise Can-Inspection, au montant de quarante-six mille quatre cent soixante-sept dollars et quarante cents (46 467,40\$), pour le nettoyage et l'inspection de conduites pluviales.

D'imputer les dépenses réelles à la subvention TECO 2019-2023. ADOPTÉE

5.1 Résolution 2021.11.346

Poursuite du programme de suivi de la qualité de l'eau – Station de Nominique

IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU de confirmer à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, que la municipalité de Nominique participera encore en 2022, au programme de suivi de la qualité de l'eau pour la station de Nominique, située dans la rivière Sagouay, le tout pour un montant de deux mille sept cents dollars (2 700 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

5.2 Résolution 2021.11.347

Fin d'emploi – Madame Josée Clément

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Josée Clément, secrétaire, datée du 17 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de mettre fin à l'emploi de madame Josée Clément en date du 17 novembre 2021.

ADOPTÉE

6.1 Résolution 2021.11.348

Entériner la signature de la lettre d'entente 2021-7 - Poste de journalier-loisirs

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SUZIE RADERMAKER

ET RÉSOLU d'autoriser la signature, par le maire et le directeur général, de la lettre d'entente numéro 2021-7, entre la Municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, concernant un poste de journalier-loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉE

6.2 Résolution 2021.11.349

Confirmer l'embauche permanente de monsieur Jean Paquette à titre de journalier-loisirs

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire de monsieur Jean Paquette (résolution 2021.06.185);

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour un poste de journalier-loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la période d'essai prévue à la convention collective en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de confirmer l'embauche permanente de monsieur Jean Paquette, à titre de journalier-loisirs, ayant un statut de personne salariée régulière, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

6.3 Résolution 2021.11.350

Autorisation de signature – Entente de financement dans le cadre de l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a mis sur pied l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a désigné Fondations communautaires de Canada (FCC) comme administrateur de programme;

CONSIDÉRANT que l’Initiative vise à soutenir de petits projets d’infrastructures locaux, menés par la communauté, qui rendent les espaces publics plus sécuritaires, améliorent les options en matière de mobilité et/ou fournissent des solutions virtuelles ou numériques afin de répondre aux besoins communautaires changeants résultant de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021.06.188 relative au dépôt d’une demande d’aide financière dans le cadre de ce programme ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu confirmation de la sélection de son projet *Le parc Grégoire-Charbonneau : espace public sécuritaire et vivant!* ;

CONSIDÉRANT que FCC versera à la municipalité de Nominigue une contribution financière de seize mille cent soixante-et-onze dollars (16 171 \$) pour la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT l’approbation de l’entente de financement par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU de demander au gouvernement du Québec l’autorisation de conclure l’Entente de financement dans le cadre de l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

Et d’autoriser la signature par le directeur général M. François St-Amour ou son remplaçant, de l’Entente de financement dans le cadre de l’Initiative canadienne pour des collectivités en santé.

ADOPTÉE

6.4 Résolution 2021.11.351

Modification à la résolution 2021.10.316 – Disposition surfaceuse Zamboni

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021.10.316 qui cédait l’ancienne surfaceuse Zamboni usagée à l’Association des résidents du Lac-des-Grandes-Baies (ARLGB);

CONSIDÉRANT que l’ARLGB a finalement changée d’idée, entre autres par manque d’espace intérieur chauffé et aussi par manque de bénévoles;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de La Minerve d’acquérir la vieille surfaceuse Zamboni;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de céder, à la municipalité de La Minerve, la vieille surfaceuse Zamboni, au coût de trois mille dollars (3 000 \$).

D'autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE

ACTIVITÉS À VENIR

7 PÉRIODE DE QUESTIONS

**8 Résolution 2021.11.352
Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je soussigné François St-Amour, directeur général de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour
Directeur général

Je, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

François St-Amour
Directeur général

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.